

8.11 Projet d'aménagements paysagers et de délaissement - parcelle n°60

Extrait du rapport compte-rendu des réflexions et de la démarche participative de juin 2022



www.parcjuravaudois.ch

+41 22 366 51 70 - info@parcjuravaudois.ch

Parc Jura vaudois - 1188 Saint-George

paysagiste ou maraîcher professionnel afin d'encadrer la journée et offrir aux habitants de précieux conseils.

Escaliers et passage pour piétons

Comme mentionné durant la séance participative de juin 2022, certains citoyens souhaiteraient qu'un passage soit créé afin de passer de la parcelle jusqu'aux infrastructures sportives et au parking. La parcelle 60 étant en hauteur par rapport à la route, il est donc proposé de créer un escalier. Celui-ci pourra être réalisé par un paysagiste. Il est préférable de construire cet escalier en 2025, lorsqu'il aura été possible de voir si la parcelle est assez fréquentée pour justifier un tel aménagement. Il sera impératif de mettre en place un passage pour piétons entre l'escalier et l'autre côté de la route, permettant aux visiteurs de rejoindre le trottoir. Cette partie devra être coordonnée avec le Canton de Vaud. Des éclairages pour signaler le passage devront également être mis en place.

La localisation des mesures proposées est la suivante :

